

Image not found or type unknown



Souscription de part f au credit mutuel

Par **zeropercentangel**, le **02/10/2008** à **20:59**

j'ai souscrit dernièrement des part F au credit mutuel depuis janvier 2008 .Mon conseiller financier m'a bien preciser que cet argent serait bloqué pour une durée de 5 ans et j'aimerais savoir etant donné que je rencontre des difficultés financières si je peux casser le contrat et récupérer mon investissement car à ce jour je suis sans emploi et j'ai un minimum de ressources.